



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 69, chemin O.-Bertrand (lot 3 390 454)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 6 juin 2022** à 19 h 30 à la salle Desjardins du Complexe sportif sis au 20, chemin Raphaël, le conseil de la Municipalité de La Pêche doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 69 chemin O.-Bertrand.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage isolée dont la hauteur excède la hauteur maximale que prévoit la réglementation. Plus spécifiquement, la demande porte sur l'objet suivant :

1. Permettre une hauteur de 5,89 mètres pour le garage conventionnel alors que la grille de zonage Rv-401 du Règlement de zonage 03-429 prévoit une hauteur maximale de 4,8 mètres;

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé avant le **3 juin 2022** à l'adresse suivante urbanisme@villelapeche.qc.ca

DONNÉ à La Pêche, ce 10^e jour du mois de mai 2022.

Sylvie Loubier
Greffière, directrice des affaires juridiques
et directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce **10^e jour du mois de mai 2022**

Sylvie Loubier
Greffière, directrice des affaires juridiques
et directrice générale adjointe